



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/531

Education aux gestes barrières et promotion/Education en santé environnement dans le contexte du COVID - Autorisation du Maire à solliciter une subvention de 61 175 euros auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente.

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/531 - EDUCATION AUX GESTES BARRIERES ET PROMOTION/EDUCATION EN SANTE ENVIRONNEMENT DANS LE CONTEXTE DU COVID - AUTORISATION DU MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION DE 61 175 EUROS AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE RHONE-ALPES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE AFFERENTE. (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est fortement mobilisée face à la pandémie de COVID et aux conséquences de cette crise sanitaire que nous nous vivons actuellement. Notre ville a donc souhaité répondre à l'appel à manifestation d'intérêt du 2 septembre dernier de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) intitulé « Actions d'éducation aux gestes barrières et de promotion et d'éducation en santé-environnement dans le contexte de la pandémie de COVID 19 ».

Notre projet, retenu par l'ARS, a fait l'objet d'une demande de participation financière.

Développé dans ce cadre, il a pour objectif d'accompagner les Lyonnais dans l'appropriation des gestes de protection face au COVID 19 et de les aider, par une approche préventive et éducative en santé et en santé environnementale, à mieux vivre l'épidémie sur le moyen-long terme.

Ainsi, plusieurs actions sont en cours : communication sur les gestes de protection, actions « d'aller-vers » sur la prévention santé, ateliers de prévention/promotion de la santé avec un travail sur l'expression, l'écoute des besoins et l'accompagnement des habitants, tout particulièrement les personnes les plus vulnérables, les professionnels des écoles et les enfants. D'autres actions sur la prévention en santé mentale, la lutte contre l'isolement et la remobilisation autour du lien social et du vivre-ensemble complètent ce projet.

Le budget global de ce projet s'élève à 145 597 euros avec une participation de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 61 175 euros sous forme d'une subvention attribuée à la Ville de Lyon.

Par conséquent, je vous propose de m'autoriser à solliciter auprès de l'ARS cette participation financière d'un montant de 61 175 euros, ainsi que de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter la subvention de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) d'un montant de 61 175 euros pour le projet « Actions d'éducation aux gestes barrières et de promotion et d'éducation en santé-environnement dans le contexte de la pandémie de COVIDS 19 ».
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention d'objectifs et de financement susvisée, établie entre l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.
- 3- La recette en résultant, soit 61 175 euros, sera imputée comme suit : ligne de crédit 104604 nature 74718, fonction 412.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

Grégory DOUCET